EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026 À 19h

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, Mme Ghislaine SEBAS, M. Cyrille PONSOT, M. Maurice CHARBONNIER, Mme Élodie TEREBINTO.

Absents : M. Jérémy BEGOT qui donne procuration à M. David ALBRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_85_B : PERSONNEL – INDEMNITÉS TÉLÉPHONIQUES

Actuellement, deux agents du service technique, bénéficient d'une indemnité de 30 € par mois pour l'usage de leur téléphone personnel dans le cadre de leurs fonctions.

Vu l'évolution à la baisse, ces dernières années, du montant des forfaits de téléphone mobile, il est proposé un remboursement forfaitaire de 15 € par mois pour frais de téléphone (frais professionnels) aux quatre agents du service technique et à l'agent du service de l'eau.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser un remboursement forfaitaire de 15 € par mois pour frais de téléphone (frais professionnels) aux quatre agents du service technique et à l'agent du service de l'eau, en remplacement de l'ancienne indemnité.

Abroge et remplace la précédente erronée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance

Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE

MAIRIE DE LAGORCE
07150 (ARDÈCHE)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 28 SEP. 2026
ID : 007-210701264-20260831-DE_2026_85_B-DE